

Conduite de la production viticole en agriculture biologique et en biodynamie transformation et commercialisation

OBJECTIFS :

- Assurer des fonctions techniques dans des exploitations viticoles en conduite biologique.
- Se perfectionner à la conduite de la vigne en viticulture biologique.
- Assurer la conversion des exploitations viticoles en conduite biologique.
- Maîtriser la filière des vins «biologiques» pour optimiser leur commercialisation.



MÉTIER ENVISAGÉ :

- Chef de culture dans un domaine viticole en production biologique
- Chef d'exploitation dans un domaine viticole en production biologique

Contenu

- **Mise en œuvre d'une production viticole en conduite biologique selon le cahier des charges en vigueur :**
 - Le système de production : la réglementation et ses acteurs, le choix du système.
 - Les techniques de production : le choix des techniques viticoles et vinicoles, leur mise en œuvre, la conduite en biologie et en biodynamie.
 - Les résultats technico-économiques.
- **L'installation ou la reconversion du domaine en conduite biologique.**
- **La vinification « biologique » en fonction des différents cahiers des charges et chartes existants actuellement.**
- **Stratégie commerciale adaptée au vin «biologique».**



Les Unités Capitalisables

Votre formation comporte 4 Unités Capitalisables (UC).

UC1 - Organiser un système de production en respectant la réglementation et les principes de l'agriculture biologique

UC2 - Mettre en œuvre les techniques de production spécifiques à l'agriculture biologique

UC3 - Analyser les résultats technico-économiques des productions conduites en agriculture biologique et les conséquences d'une conversion

UC4 - Assurer la transformation et la mise en marché des produits biologiques issus de l'exploitation dans le respect de l'hygiène, de l'environnement, de la sécurité alimentaire et du travail, ainsi que de la réglementation commerciale

CONDITIONS D'ADMISSION

Les financements possibles :

- Financement de la formation continue et de l'apprentissage (contrat de professionnalisation, congé individuel de formation ou demandeur d'emploi, contrat d'apprentissage). **Contactez le centre.**

Condition obligatoire pour l'inscription au CS :

- Pour entrer en formation, il faut **être titulaire d'un diplôme de la formation agricole, option vigne et vin au minimum de niveau IV** (Bac Professionnel Vigne et vin, BP REA ou un BTS viticulture-œnologie). Ou **avoir une expérience professionnelle conséquente** (dérogation).

Modalités d'obtention du CS :

- L'obtention du CS Conduite de la production viticole en agriculture biologique et en biodynamie, transformation et commercialisation passe par la **validation de l'ensemble des Unités Capitalisables (UC)** qui délimitent les connaissances et les savoir-faire à acquérir.

Pour toute question ou inscription, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone au 03.89.78.73.07 ou par mail à cfppa.rouffach@educagri.fr

INFOS PRATIQUES :

- **Durée :** 560 heures en centre + stage en entreprise (formation sur 1 an).
- **Lieu :** Rouffach
- **Dates :** du 5 novembre 2012 au 5 juillet 2013.



PARCOURS INDIVIDUALISÉS

- Selon votre projet, il est possible de suivre tout ou partie de la formation. **N'hésitez pas à vous renseigner auprès du CFPPA.**

